

6. Missions d'observation électorale/ Unité d'assistance électorale (EAU)

La Cellule d'Assistance électorale de la CEDEAO doit veiller à ce que les missions d'observation électorale à court et à long terme de la CEDEAO offrent des chances égales aux hommes et aux femmes. Ces dernières auront ainsi la possibilité de mieux assimiler les mécanismes du processus électoral. L'observation électorale devrait également permettre d'évaluer les progrès réalisés par les Etats membres dans le domaine du genre et des élections.

7. Financement Genre et Elections

Des fonds spéciaux doivent être mis à la disposition des femmes candidates dans les pays où il n'existe pas de financement public des partis politiques. Cela permettra de veiller à ce que les candidates aient un accès égal aux ressources de campagne et, ainsi, équilibrer le jeu électoral.

8. Genre et Sécurité électorale

De par leur nature, les élections sont généralement entachées de violence en Afrique de l'Ouest. Cependant, les violences électorales à l'endroit des femmes et des femmes défenseuses des droits humains constituent un facteur majeur freinant la participation des femmes dans la vie politique. Dans le souci de veiller à ce que les femmes soient protégées contre le harcèlement, l'intimidation et la violence; les forces de sécurité nationales chargées des élections doivent avoir la responsabilité spécifique de protéger les femmes avant, pendant et après une élection.

9. Médias, Genre et Elections

Les médias d'Etat devraient contribuer à mettre en lumière et à accorder une visibilité aux candidates, ce qui est particulièrement crucial pour les pays qui utilisent le système électoral du SMU. Il faudra renforcer la capacité des médias sur le genre, les droits électoraux et les rapports relatifs au genre.

10. Renforcement des capacités des Femmes Elues

Les programmes de renforcement des capacités doivent cibler les femmes élues afin de leur permettre de contribuer efficacement aux processus de législation et de gouvernance. Les Etats doivent veiller à inclure les hommes dans lesdits programmes pour soutenir les projets de loi liés à l'égalité des genres.

PLAN D'ACTION DU CADRE STRATEGIQUE DE LA CEDEAO POUR LE GENRE ET LES ELECTIONS

Ce plan prévoit une série d'activités couvrant la période quinquennale (2017 - 2022), visant, entre autres, à :

- Intégrer la dimension genre à l'ensemble des cadres juridiques liés aux élections ;
- Renforcer la participation des femmes à la gestion du processus électoral; Produire des données électorales ventilées par sexe;
- Identifier et s'employer à résoudre les problèmes auxquels les femmes sont confrontées dans le processus électoral;
- Atténuer les difficultés d'ordre culturel et religieux entravant la participation et la représentation des femmes dans la vie politique;
- Renforcer les plateformes et réseaux d'ONG des femmes œuvrant en faveur de la promotion d'élections pacifiques ;
- Renforcer les capacités techniques des femmes afin de leur permettre de participer efficacement tout au long du processus électoral, et même après leur élection ;
- Adopter l'éducation civique et électorale tenant compte de l'égalité des genres; et renforcer les connaissances des candidates en matière d'utilisation d'une variété de canaux médiatiques (pour leur permettre de faire preuve de perspicacité à l'égard des médias);
- Veiller à la prise en compte du genre et accroître la participation des femmes dans les missions d'observation de la CEDEAO aux niveaux national et régional;
- Promouvoir les candidatures féminines et rechercher l'appui des hommes à tous les niveaux;
- Assurer la sécurité et la sûreté des femmes tout au long du processus électoral, à tous les niveaux, et promouvoir la tolérance politique envers les candidates.
- Entretien un partenariat avec les médias afin de promouvoir la candidature des femmes, d'encourager l'égalité des genres, et d'assurer une couverture médiatique des questions à caractère sensible liées à la sécurité des femmes.



CADRE STRATEGIQUE DE LA CEDEAO POUR LE GENRE ET LES ELECTIONS



avec le soutien de

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF DENMARK
DANIDA INTERNATIONAL DEVELOPMENT COOPERATION



CADRE STRATEGIQUE DE LA CEDEAO POUR LE GENRE ET LES ELECTIONS

INTRODUCTION

En Afrique de l'Ouest, l'inégalité entre hommes et femmes constitue l'un des obstacles majeurs à la démocratie représentative, à la paix, à la sécurité et au développement humain. En reconnaissance du rôle crucial des femmes dans la promotion de la paix, du développement et du renforcement de la démocratie en Afrique de l'Ouest; conscients du nombre extrêmement faible de femmes dans les différents organes législatifs de la région, qui est le plus bas dans le monde en raison des multiples obstacles d'ordre culturel, social, politique et économique existant dans les processus et structures, et qui les empêchent d'exercer et de jouir de leurs droits électoraux; les États membres de la CEDEAO souhaitent améliorer la participation et la représentation des femmes dans la vie politique conformément au Mécanisme (1999) et au Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance et autres conventions et traités internationaux y afférents.

En conséquence, les États membres de la CEDEAO ont adopté en janvier 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire), le présent Cadre stratégique pour le Genre et les Elections (CSGE), assorti de son Plan d'action, pour servir d'outil de plaidoyer en vue de la mobilisation de l'appui de l'ensemble des parties prenantes, notamment les États, les Organes de Gestion des Elections (OGE), les autorités religieuses et traditionnelles, les organes législatifs, ainsi que la société civile de l'Afrique de l'Ouest. Le renforcement de la participation et de la représentation des femmes dans la vie politique en Afrique de l'Ouest relève de la responsabilité commune des femmes et des hommes.

Le CSGE reconnaît que les pays de l'Afrique de l'Ouest sont signataires d'un certain nombre de documents juridiques internationaux clés, de normes en matière de droits de l'Homme relatifs à la non-discrimination et aux droits des femmes; de ce fait c'est le meilleur moment d'agir.

OBJECTIFS

L'objectif global de ce Cadre stratégique est de servir d'outil de plaidoyer permettant de promouvoir la participation et la représentation des femmes dans la vie politique démocratique, ainsi que leur rôle dans les processus électoraux. Le CSGE vise précisément à atteindre les objectifs suivants :

- Améliorer l'intégration de la perspective genre dans les processus de gouvernance, les structures et systèmes des partis politiques ;
- Promouvoir le rôle des parties prenantes nationales dans les élections ;
- Soutenir la dimension genre dans les activités des processus électoraux.

LES DIX PILIERS STRATEGIQUES DE LA CEDEAO EN MATIERE DE GENRE ET ELECTIONS

Ces piliers visent à contribuer à surmonter les obstacles à la participation des femmes en Afrique de l'Ouest sur le plan politique, électoral et socio-économique :

1. Genre et Cadre juridique des Elections :

Un système électoral favorable à l'égalité genre est de nature à favoriser une représentation politique équitable des hommes et des femmes. Les pays de la CEDEAO utilisant le système de représentation proportionnelle doivent veiller à adopter des listes offrant aux hommes et aux femmes des chances égales d'être élus. Ceux ayant recours au système majoritaire uninominal à un tour (SMU), doivent faire en sorte qu'au moins 30% des candidats des partis politiques soient des femmes. A cet égard, des systèmes de récompenses et de sanctions devraient être mis en place pour obliger les parties politiques à respecter ces conditions de base.

2. Mobilisation des acteurs et Partenariats stratégiques :

La prédominance des pratiques culturelles et traditionnelles est forte et influe sur la participation et la représentation des femmes dans la

vie politique en Afrique de l'Ouest. L'un des obstacles auquel se heurtent les femmes dans le processus électoral, c'est la désapprobation de certaines autorités traditionnelles envers les candidates. Il est de la responsabilité des hommes siégeant au sein d'organes traditionnels, religieux, éducatifs ainsi qu'aux autorités nationales et autres organes contrôlés par les hommes d'apporter leur soutien à la participation et à la représentation des femmes dans la vie politique.

3. Renforcement des capacités en matière de genre et élections en période préélectorale :

Le renforcement des capacités, à long terme, des femmes permet d'améliorer la qualité de leur participation à l'activité politique et de renforcer leur éligibilité. Dans les différents pays de la CEDEAO, les parties politiques doivent s'employer à former les jeunes femmes et encourager l'alternance entre femmes et hommes aux postes de leadership jeunes.

4. Education civique et électorale :

Il faudra développer et financer des programmes spéciaux visant à sensibiliser le public sur la situation des femmes. Cela permettra de promouvoir la tolérance politique et de consolider les droits politiques des femmes.

5. Cadre institutionnel respectueux des questions de genre pour les élections :

En collaboration avec le réseau des commissions électorales en Afrique de l'Ouest (RESAO), l'ensemble des organismes de gestion des élections (OGE) de l'Afrique de l'Ouest, quel que soit le type, doivent disposer d'un bureau du Genre avec des ressources permettant de relever les principaux obstacles que rencontrent les femmes dans le processus électoral. Tous les OGE doivent disposer d'une politique de genre efficace. Il faudra encourager le recrutement équitable des femmes en tant que responsables des bureaux de vote et représentantes de partis. Il faudra publier les données sur la participation des femmes au processus électoral dans le cadre des informations annoncées après chaque élection, à savoir :

- a) Nombre d'hommes/femmes inscrits ;*
- b) Nombre d'hommes /femmes candidats ;*
- c) Nombre d'hommes /femmes qui ont votés;*
- d) Nombre d'hommes/femmes qui ont été élus lors d'une élection législative.*